



67 bis, rue des Aqueducs–69005 LYON courriel : cil.pdj@orange.fr

Observations sur le projet arrêté du PDU 2017-2030 soumis à enquête publique en mai 2017

Le Comité d'Intérêt Local (CIL) du Point du jour note avec satisfaction que le projet de PDU soumis à l'enquête publique prend en compte deux infrastructures essentielles pour les habitants du Plateau du 5^e arrondissement : le bouclage du périphérique avec l'Anneau des Sciences (ADS) et la création d'une ligne de métro entre le centre de Lyon et Alai.

Le CIL approuve les orientations générales du PDU mais estime que pour l'Ouest Lyonnais le calendrier des réalisations devrait mieux anticiper sur l'augmentation prévue de la population et des déplacements ainsi que sur les conséquences du déclassement d'une partie de l'A6/A7.

Si le Plateau du 5^e arrondissement a autrefois bénéficié d'un tramway électrique mis en service en 1893, remplacé ensuite par des trolleybus puis par les lignes d'autobus 29/ 30 puis C21 / C20, il souffre toujours d'un manque récurrent d'accessibilité. Depuis le développement de l'urbanisation des années 1950/1970, ce problème d'accessibilité vers le centre-ville ou les quartiers des communes limitrophes demeure crucial pour les habitants.

Annexe 1 : ci-joint, la proposition du CIL du 08/01/2013 de création d'un axe lourd de transports en commun entre Vieux-Lyon et Alai.

Anneau des Sciences

Il est prévu d'ici à 2022 la suppression du caractère autoroutier de la partie urbaine de l'A6-A7 et d'ici à 2030 sa requalification en boulevard urbain.

Constat : Le projet de PDU n'envisage pas la réalisation de l'Anneau des Sciences avant 2030.

Or, la réalisation du boulevard urbain sans celle de l'Anneau des Sciences va accroître considérablement la circulation de transit dans tout l'Ouest Lyonnais déjà surchargé et notamment sur le plateau du 5^eème.

Première observation : Le CIL du Point du Jour souhaite, en raison du caractère incontournable de l'Anneau des Sciences pour écarter la circulation pendulaire de transit qui asphyxie le secteur et perturbe le cadre de vie des habitants, que le calendrier Maitrise d'ouvrage et financement soit revu pour permettre une réalisation dans les meilleurs délais ; les véhicules trouvant une voirie alternative au déclassement de l'A 6 /A 7 .



Métro vers Alai

D'ici 2022 est prévue l'étude d'une liaison métro vers le secteur d'Alai (SYTRAL).

Mais d'ici 2030, rien n'est programmé en études de réalisation et financement pour ce métro.

Depuis 1997, une ligne forte A2 est inscrite au PDU. A ce jour, ne s'agit-il pas d'un projet « arlésienne » ?? Des études sont annoncées, mais le trajet passe par la rue du commandant Charcot, déjà saturée et dont l'étroitesse rend difficile la réalisation de site propre.

Deuxième observation : Le CIL demande la poursuite des études sur ce métro qui permettrait de desservir des secteurs enclavés (le Point du Jour, Ménival, Alai) et une liaison avec l'Anneau des Sciences ; avec une mise en service de cette liaison métro vers Alai avant 2030.

Transports innovants

Troisième observation : Le CIL regrette que le PDU n'ait pas envisagé des possibilités de transports innovants, moins coûteux, plus économes en énergie (ex : le transport par câble de Perrache ou Confluence vers la colline)...

En outre, en raison des contraintes liées à la situation géographique du Plateau, le CIL du Point du Jour souhaiterait que soit étudié un système de remonte-vélos.

Piétons et vieillissement de la population

Annexe 2 : Projet de création d'une navette inter-quartier du plateau du 5^e arrondissement

Le PDU fixe un objectif de 35% de déplacements à pied en 2030.

Par ailleurs, le vieillissement de la population est un incontournable à prendre en compte. D'ici 2040, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmentera de 30% sur la Métropole et celui des plus de 85 ans doublera. Or ce sont des usagers plus vulnérables, se déplaçant souvent à pied. Les besoins et les contraintes de mobilité sont variables ; la mobilité est un facteur essentiel en termes de lien social, de lutte contre l'isolement.

Confort et sécurité des usagers des voies piétonnes doivent être prioritaires, notamment sur le Plateau du 5^e (rues et trottoirs souvent étroits,...). Favoriser des offres de mobilité adaptées aux aînés (navette inter-quartier ou navette sans chauffeur, ...).

Quatrième observation : Le CIL du Point du Jour souhaite un approfondissement de la prise en compte des besoins des piétons de toutes les catégories, particulièrement des séniors.